

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 février 2021

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3893)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 105

présenté par  
M. Cinieri et M. Le Fur

-----

**TITRE**

Compléter le titre par les mots :

« sanitaire exceptionnelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle. Il ne s'agit pas de modifier notre règlement pour une situation de crise politique ou de guerre, mais bien de crise sanitaire, à l'instar de celle du Covid-19 que nous traversons.